

ACQUISITION DE LA TENUE

La chemise scoute et son foulard sont le symbole de l'appartenance à l'association des Éclaireuses Éclaireurs de France (EEDF) mais aussi, et même si l'uniforme diffère entre pays et associations, ils sont les signes d'appartenance au mouvement mondial lancé par Baden Powell : le scoutisme.



Aux EEDF il y a une **chemises** bleue officielle unique pour tous les adhérents. Par opposition au foulard, ou dans ce qui se fait dans d'autre association, la chemise n'est pas obligatoire dans toute l'association. Pour le groupe de Mulhouse, nous avons décidé de porter la tenue complète pour des raisons de sentiment d'appartenance (comme un maillot d'équipe dans le sport) et surtout pour des raisons de représentation à l'intérieur et à l'extérieur du scoutisme. En effet toutes les associations de scoutisme de la région portent une chemise et nous sommes amenés à faire des rencontres communes. Lors des événements internationaux, la tenue complète est de rigueur. De plus, lors des différentes activités et actions, la chemises permet une meilleure représentation vis à vis des personnes extérieures au mouvement, notamment lors d'activités en autonomie.



La chemise affiche le logo et le nom de l'association ainsi que l'écusson du Scoutisme Français qui rappelle notre appartenance à cette fédération. Nous y ajoutons également un écusson de région « Grand-Est » ainsi qu'une bande de groupe « Mulhouse ». Hormis certains éléments particuliers de progression personnelle, nous demandons à ce que rien d'autre ne doit être cousus ou accroché dessus.¹

La chemise et les insignes ont une valeur de $30 + 3.50 = \underline{33.50\text{€}}$

A termes, les chemises deviennent trop petites pour les jeunes : soucieux des charges pour les familles et des questions environnementales, nous proposons une « foire aux chemises », un système de revente de chemises d'occasion. Voir au verso de ce document.

Le **foulard** a sa spécificité : il indique le groupe auquel on appartient. En effet les couleurs du foulard diffèrent d'un groupe à l'autre. Dans le nôtre il arbore de manière évidente les couleurs de la ville : rouge et blanc, orné de la roue de Mulhouse. C'est en fait la roue d'un moulin à eau, la ville ayant été fondée, d'après la légende, autour d'un moulin à eau. A sa pointe nous y ajoutons un petit écusson « EEDF ».



Le foulard à porter tout au long du parcours dans le groupe² a une valeur de 10€.

***Soyons fiers-es de porter les valeurs du scoutisme,
de l'association des Éclaireuses Éclaireurs de France et de notre groupe local !***

Merci de régler aux responsables la somme de 43.50€ [ou prix occasion « foire aux chemises » + prix du foulard] en espèce ou par chèque à l'ordre des « Éclaireuses Éclaireurs de France » ou « EEDF » (séparément de la cotisation SVP).

NB : Le groupe ne fait aucun bénéfice sur la chemise ou le foulard.

¹ Pour les écussons ou autres éléments souvenirs, nous encourageons à les coudre sur une « cape de veillée » ou sur le sac à dos par exemple.

² En temps normal, nous demandons à toujours porter notre foulard. En cas de perte, où dans le cas d'un échange avec un autre groupe (comme il peut être coutume), nous demanderons l'acquisition d'un nouveau foulard.

« FOIRE AUX CHEMISES »

Dans un souci **d'accessibilités financière** pour l'ensemble des familles et dans une démarche **écoresponsable**, nous mettons en place un **système de d'achat-revente des chemises d'occasions**.

Hormis la taille, les chemises sont les mêmes tout le long du parcours aux EEDF. Mais les jeunes grandissent ! Il faudra donc probablement changer de chemise pour une plus grande au bout d'un certain temps. Au lieu de la laisser dans l'armoire de sa chambre et de devoir en racheter une forcément flambant neuve, nous proposons aux familles de pouvoir acheter une chemise d'occasion, céder ou revendu par d'autres. Meilleur pour la place dans la buanderie, les portes-monnaies et la planète !

Vous pouvez bien sûr échanger et revendre les chemises en famille et entre connaissances sans passer par ce système de « foire aux chemise ».

Fonctionnement de la « Foire aux chemises »

Les familles n'utilisant plus une chemise peuvent la remettre à l'équipe de responsable qui conviendra d'un prix de revente en fonction de son état. Les chemises trop abimées seront refusées. Le bon ci-dessous doit être remplis avec un responsable. Une partie ira sur la chemise, l'autre partie sera gardé par la famille. La famille recevra les bénéfices de la vente uniquement si la chemise est revendue. Le groupe prend une commission de 20%. La famille peut également « céder » la chemise : les bénéfices iront entièrement à notre groupe local. Une autre manière de faire un don !

Les familles qui souhaitent acquérir une chemise d'occasion peuvent se signaler à l'équipe de responsables pour pouvoir voir celles disponibles. Une fois la chemise choisie, le règlement se fait en espèce ou par chèque à l'ordre des « EEDF », le règlement peut se faire en même temps que celui du foulard. Le groupe se charge de régler la famille vendeuse.

Soyons malin, soyons radins !



 « Foire aux chemises » <i>A accrocher sur la chemise à revendre</i>	« Foire aux chemises » <i>A garder par la famille</i>
Taille chemise :	Taille chemise :
Prix de vente :	Prix de vente :
	Commission groupe (20%) :
	« Bénéfices » pour la famille :
Famille vendeuse (ou don) et téléphone :	<i>Le remboursement se fait uniquement si la chemise est revendue. Vous pouvez demander à récupérer la chemise tant qu'elle n'est pas vendue.</i>
Responsable ayant réceptionné la chemise :	
Vendu le :	
Famille remboursé le :	